



Association loi 1901 à but non lucratif  
Technologies d'assistance à la mobilité des personnes en situation de handicap

38420 Revel  
France

tel : (33) 04 76 41 30 86  
fax : (33) 04 76 41 30 86

mobile (33) 06 32 65 00 26

[acp@accescibleproduction.com](mailto:acp@accescibleproduction.com)  
<http://www.accescibleproduction.com>

partenaires  
<http://autonomie.minalogic.net/index.en.html>

## Sommaire

Contexte :	2
introduction	2
Constat 1	2
témoignages	3
Constat 2	4
Propositions d'actions	5
Les engagements de l'associatio Accès. Cible. Production	6

## Conclusion

6

### Contexte :

- Le monde bouge et avec lui ses organisations, ses populations, ses pratiques de la démocratie, à même de faire évoluer les cultures qui l'anime comme l'innovation sociale et technologique au profit de tout les citoyens.

### introduction

- Les populations fragiles restent les plus exposées à l'exclusion sociale, professionnelle, économique, pédagogique... Etc. face à l'urgence de la rénovation urbaine, de l'accessibilité des transports en commun et celle des bâtiments recevant du public, à laquelle est confrontée la direction des collectivités territoriales, nous devons organiser le changement, sans laisser sur le bas-côté et les plus défavorisés.
- Au-delà des revendications légitimes des personnes handicapées pour la reconnaissance de leurs droits à l'égalité des chances, les besoins comme les demandes élémentaires de plus d'autonomie ne sont pas entendues et toujours insuffisamment connue des parties prenantes concernées par le développement de solutions adaptées à la mobilité accessible à tous.

-

### Constat 1

- Les missions d'insertion à qui sont dévolues l'organisation des observatoires locaux dans les collectivités territoriales ne disposent pas d'outils de collectes des témoignages des publics fragiles en mal d'autonomie, pour la prise en compte des besoins réels

- — Que ce soit dans leurs activités privées, ou collectives, professionnelles, culturelles, ou de santé... Etc. les personnes handicapées ne sont pas écoutées, on préfère valoriser l'assistantat.
- Cette situation qui perdure est dommageable à l'organisation de la cohésion sociale et du renouvellement de la dynamique d'innovation.
- Privé d'analyses nécessaires à l'amélioration du bien-être au quotidien, du service à la personne, et du vivre ensemble des populations marginalisées par le handicap, nos institutions ne peuvent gouverner le changement.
- Pourquoi faut-il s'intéresser aux pratiques quotidiennes des personnes handicapées visuelles, moteurs, intellectuels... Etc. ?
- L'expérience et les pratiques singulières des populations fragiles sont 1 enrichissement des connaissances à partager par l'exercice de la citoyenneté participatives et la diffusion des savoirs, sans laquelle il ne saurait être question de répondre aux populations les plus souvent disqualifiés dans les environnements dont il a les usages.

### **témoignages**

- *« Oui, je sais bien comment ça se passe lorsqu'une personne aveugle, ou handicapés moteurs, viennent à ma rencontre pour m'exposer les difficultés d'accès à la mairie... Chacun m'expose les obstacles qu'il a rencontrés mais au-delà des normes, je ne suis pas à même de faire des recommandations d'aménagement ou d'équipements, au conseil municipal à l'issue de ces rencontres... »*

- C'est ainsi que s'exprime le directeur de l'agence d'urbanisme d'une ville moyenne, ou bien la mission handicap d'une communauté de communes.
- « ...Les revendications sont disparates d'un handicap à l'autre...il est impossible de faire 1 synthèse sans procédure de classement, d'analyses, et de conclusions...»

## Constat 2

- Cette situation est tout à fait contradictoire avec les missions d'agence de la mobilité urbaine, et d'élaboration des plans de déplacement.
- Mais la situation la plus aggravante tient au fait que la prise en compte de la loi de 2005 sur l'accessibilité est la plus souvent inapplicable dans les conditions actuelles
  - Absence de moyens et méthodes de mise en oeuvre de l'aménagement du territoire,
  - Absence de cahier des charges - haute qualité d'usage environnementale (HQUE)
  - Absence d'équipement des transports en commun, (aménagement des stations, équipement des véhicules... Etc.)
  - Absence de programme de re-qualification des bâtiments publics ou privés,... etc. (HQU, haute qualité d'usage)
- 
- Sans être dotée de réseaux sociaux utilisant des technologies du numérique à même de servir 1 méthode collaborative, et malgré les bonnes volontés des acteurs locaux, la recherche de solutions adaptées au profil spécifique des usagers fragiles, reste incomplète, infructueuse, et parfois désavantageuse lorsqu'il

s'agit de faciliter l'accès d'un fauteuil à l'endroit même où 1 personne aveugle devra se déplacer.

- Absence de parts de parcours adapté

### **Propositions d'actions**

Dans le programme de la méthode de retour d'usage, les partenaires prennent des résolutions de manière à engager l'innovation sociale et technologique.

1. Résolution : mettre en oeuvre l'innovation sociale et technologique au service de l'humain.
2. Résolution : restaurer de manière durable, le dialogue entre les instances de décisions (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage) et les personnes fragiles, pour l'étude continue de la valeur d'usage environnemental, et l'élaboration des cahiers des charges respectueuses du profil de la personne
3. Résolution : organiser la médiation avec les experts professionnels pluridisciplinaires pour l'amélioration des conditions de mobilité et d'autonomie de personnes fragiles
4. Résolution ; réaliser les solutions de l'innovation technologique de services à la personne pour l'amélioration de ses conditions de vie

5. Résolution : concrétiser l'application de la loi de 2005 pour l'égalité des chances par la réalisation d'outils d'aide à la décision.

### **Les engagements de l'association Accès. Cible. Production**

- l'association Accès. Cible. Production a développé dans le cadre de projets européens, l'ensemble des outils à même de répondre à ces résolutions avec la collaboration de laboratoires publics et de grandes entreprises.

- Engagement 1 : l'association met à disposition la méthode de retour d'usage pour l'organisation des enquêtes auprès des publics handicapés.
- Engagement 2 : l'association s'engage à fournir 1 cahier des charges détaillées sur les valeurs d'usage environnementale souhaité par l'ensemble des parties prenantes.
- Engagement 3 : les entreprises (privées, publics) partenaires de l'association s'engagent à fournir 1 ensemble d'outils de gestion et d'organisation de la citoyenneté participative.

### **Conclusion**

Une campagne de mobilité accessibles est 1 ensemble d'actions entreprises à l'initiative du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage qui s'appuie sur l'expérience de l'innovation sociale et technologique de l'association Accès. Cible. Production

Les résolutions, et les engagements, nécessitent 1 réciprocity d'actions convergentes de manière à exécuter les objectifs décrit dans les cahiers des charges élaborés par :

a/ la remontée d'informations terrain des citoyens ( quel qu'il soit, handicapés ou non), vers les gouvernances impliqués dans la campagne de mobilité accessible.

b/ le comité de pilotage désigné par le maître d'oeuvre, au sein duquel sont représentée les parties prenantes (Collectif d'handicapés, élus locaux, associations, services municipaux... Etc.) met à disposition ses conclusions pour la médiation des solutions proposées.

C/ La pérennité des actions et méthodes sont garantis par la mise à disposition des outils technologiques réunis dans l'ensemble du dispositif d'innovation sociale.

C'est à ces conditions que de nouvelles pratiques du changement, et de l'exercice de la démocratie participative, seront à même de faire évoluer les cultures du handicap au bénéfice de l'intérêt général Et bien entendu, au profit des publiques concernées.

Ce que l'on fait pour les plus faibles améliore la condition de vie de tous.

- 
- 
- 
- 
- 
-

-

-

Fin de document

© Alain de Borniol - tout droits de reproduction réservés à Accès.  
Cible. Production